

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 613**



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 10 février 2026, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 613 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Que ce règlement peut être consulté sur le site internet de la Ville au www.ndip.org.

Que ce règlement entre en vigueur le 12 février 2026.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 12 FÉVRIER 2026.

M^e Catherine Fortier-Pesant
Greffière